RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 440BCA9A-73AC-8DC3-80E2-8B946CD8AF4C

2LF
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 38 rue du Château
67190 MUTZIG

RCS SAVERNE 989 511 365

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 1ER AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six
Le 1er août,
A 17 heures,

Le 1er août 2026, à 17 heures, les actionnaires de la Société se sont réunis, en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chacun des membres de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Florian EILLER.

Ce dernier remplit également les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau, permet de constater que les actionnaires présents possèdent 100 actions ayant le droit de vote sur 100.

En conséquence, l'assemblée générale réunissant l'intégralité du capital social est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts,
- le rapport du président
- le texte des résolutions proposées.

Les actionnaires, tous présents, ayant déclaré à l'unanimité, renoncer à toutes les conditions de forme et de délais de convocation, ainsi qu'aux communications préalables prévues par la loi et les statuts, reconnaissent sans réserve la régularité de la convocation et de la réunion de la présente assemblée, ainsi que la validité des délibérations à prendre.

Puis, Madame le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau président ;

Paraphe

Paraphe

Docusign Envelope ID: 440BCA9A-73AC-8DC3-80E2-8B946CD8AF4C

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer en tant que président à compter du 1er août 2026 et pour une durée illimitée :

Monsieur **Victor, Léo, Hubert DAUSTER**, né le [redacted] à [redacted]
demeurant [redacted]

En remplacement de Monsieur Florian WOLFF, démissionnaire.

L'article 12 des statuts sera modifié en ce sens.

DEUXIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés à Maître Jean-Yves HADDAD, avocat au Barreau de [redacted] ainsi qu'au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour faire tous dépôts, publications, déclarations et inscriptions prévues par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 14h30 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Florian EILLER

[redacted]

Monsieur Victor DAUSTER
« bon pour acceptation des fonctions de président »

Bon pour acceptation des fonctions de président

Signé par :
[redacted]
0B1AF64D7218451...